



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 AVRIL 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-048 / 4-1-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 20 avril 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, J. POLAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : C. BADREDDINE, A. BLANCANEUX, A. FAVIER, J. FORTE, L. MOGORE, B. PARIS, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS - Modification de l'état du personnel - Créations, suppressions et transformations de postes

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal d'approuver, après avis du Comité technique, les modifications de l'état du personnel.

La présente délibération a pour objet d'ajuster certains postes à des modifications en cours de l'organigramme notamment dans le cadre du recrutement d'agents.

PROPOSITION :

Vu l'avis du comité technique du 12 avril 2017,
Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale du 18 avril 2017,

... / ...

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De procéder aux opérations suivantes :

Ajustement du tableau des effectifs aux besoins de la Collectivité		
POSTE SUPPRIME	MOTIF	POSTE CREE
1	Création de poste en attente d'un départ à la retraite	1 Adjoint technique territorial 100 % temps complet DST - Centre Technique Municipal
	Création de poste en attente d'un départ à la retraite	1 Adjoint technique territorial 100 % temps complet DST - Centre Technique Municipal

DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (33 POUR)
 AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations
 Acte certifié exécutoire depuis
 son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
 Julien POLAT